

PRÉFET DE LA RÉGION HAUTS-DE-FRANCE

**AGREMENT  
POUR LA DISTRIBUTION, L'APPLICATION EN PRESTATION DE SERVICE  
OU LE CONSEIL A L'UTILISATION DE PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES**

**Références :**

- Vu les articles L254-1, L.254-2, R254-15 et suivants du code rural et de la pêche maritime relatifs à la mise en vente, la vente, la distribution à titre gratuit, l'application et le conseil à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques ;
- Vu le Décret 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements et notamment ses articles 38 et 39 ;
- Vu l'arrêté préfectoral du 19 juillet 2021 portant délégation de signature à Monsieur Björn DESMET, directeur régional de l'Alimentation de l'Agriculture et de la Forêt de la région Hauts-de-France;
- Vu l'arrêté du 05 septembre 2022 portant délégation de signature de Monsieur Björn DESMET, Directeur Régional de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt pour la région Hauts-de-France à M. Samuel CARON, chef du Service Régional de l'Alimentation Hauts-de-France ; à Mme Amélie MATHIRON, adjointe au chef du Service Régional de l'Alimentation Hauts-de-France ;

**L'entreprise: MARCHE DE PHALEMPIN**

**Adresse : ZI LE PARADIS – 59 133 PHALEMPIN**

**SIREN : 428 823 462**

est agréé sous le **numéro : NC 00812** pour effectuer ses activités :

- **CONSEIL SPECIFIQUE A L'UTILISATION DE PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES – INDEPENDANCE ÉLARGIE**

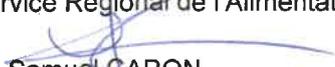
Pour l'établissement ci-dessous :

| <i>Établissement</i>       | <i>CP</i>     | <i>Commune</i>   | <i>SIRET</i>              |
|----------------------------|---------------|------------------|---------------------------|
| <b>MARCHE DE PHALEMPIN</b> | <b>59 133</b> | <b>PHALEMPIN</b> | <b>428 823 462 000 18</b> |

L'agrément est octroyé sans limitation de durée, tant que les conditions nécessaires à sa délivrance sont remplies. Il peut être exigé lors de tout contrôle par les agents de l'administration.

Fait à Amiens, le 27 avril 2023

Pour le Préfet et par délégation,  
Le Chef du Service Régional de l'Alimentation,

  
Samuel CARON